

**Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson le  
1<sup>er</sup> octobre 2015**

**Présidence : Mme Natacha Zari-Stucki**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis municipal n° 566/15.

Article 2 : Un crédit de CHF 2'400'000.- lui est accordé à cet effet

Article 3 : La dépense nette sera portée au compte « dépenses d'investissement » et amortie en 30 ans.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à contracter un emprunt de CHF 2'000'000.- auprès de l'établissement de son choix.

Article 5 : La Municipalité est autorisée à effectuer un prélèvement de CHF 400'000.- sur le compte réserve d'immeubles n° 9282.03.

Ainsi délibéré en séance du 1er octobre 2015.

La Présidente :



Natacha Zari-Stucki



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich